

# Règlement de l'appel à idées Incubateur Lorrain

## Article 1 : objet de l'appel à idées Incubateur Lorrain

Un appel à idées de création d'entreprise, ci-après dénommé l'Appel, est organisé en 2021 par l'Incubateur Lorrain.

Cet Appel à idées est destiné à sensibiliser le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche à la création d'entreprise innovante, en lien avec la recherche publique. Il a pour objet d'aider les porteurs d'idées à passer au stade de porteur de projet de création d'entreprise.

## Article 2 : les candidats et les obligations

Cet appel à idées s'adresse à tous les doctorants, chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs-des établissements d'enseignement supérieur et de recherche lorrains ainsi que les étudiants-entrepreneurs inscrits au Peel (Pôle Etudiant-Entrepreneur Lorrain) à la date de clôture de réception des dossiers de candidature.

Pour les chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs-des établissements d'enseignement supérieur et de recherche lorrains, le projet doit valoriser leur résultat de recherche.

Pour les doctorants, le projet peut valoriser leur résultat de recherche et dans le cas contraire, ils doivent être inscrits comme étudiant entrepreneur au Peel à la date de clôture de réception des dossiers de candidature.

Ne peuvent être candidats ni les porteurs de projet d'ores et déjà incubés, ni les lauréats au Prix national Pépite, ni les lauréats au prix national I lab, ni les organisateurs, ni les personnes ou organismes partenaires de l'Incubateur Lorrain ou amenés à participer à l'organisation de cet appel à idées.

Les candidats s'engagent à mener leur projet dans les meilleures conditions et donc à participer à l'oral de l'Appel à idées.

La création d'une entreprise n'est pas obligatoire à l'issue de cet Appel à idées.

## Article 3 : dépôt des dossiers

Les dossiers de participation sont à envoyer OBLIGATOIREMENT à l'adresse : [incublor-contact@univ-lorraine.fr](mailto:incublor-contact@univ-lorraine.fr)

Seuls les dossiers reçus sur cette adresse seront examinés.

La date limite d'inscription est fixée au **24 novembre 2021 à minuit.**

## Article 4 : les critères d'acceptation des dossiers

Les projets proposés doivent avoir un caractère innovant lié à un produit, un procédé, un service ou un mode de commercialisation.

Les critères pris en compte seront la description du produit, la caractérisation du marché, le caractère innovant du produit et la qualité de la présentation orale.

L'incubateur Lorrain est souverain dans l'appréciation de ces caractères qui ne sauront donner lieu à discussion.

Le niveau d'avancement et de maturation de ces projets ne sera pas un critère de sélection.

### **Article 5 : les échéances du concours**

Cet appel est organisé de la manière suivante :

- ❖ 15 octobre 2021 : lancement de l'appel à idées
- ❖ 24 novembre 2021, minuit : date limite de dépôt des dossiers
- ❖ 1<sup>er</sup> décembre 2021 : envoi des dossiers présélectionnés aux membres du jury
- ❖ 15 décembre 2021 : présentation des projets au jury

Aucune pièce ne peut être rajoutée au dossier, une fois la date limite de dépôt atteinte.

### **Article 6 : format de présentation**

La présentation durera au maximum 10 minutes et sera suivie d'une séance de questions. La forme de la présentation est libre (avec ou sans powerpoint...) et pourra être menée par une ou l'ensemble des personnes porteuses du projet.

### **Article 7 : le jury**

Le jury de sélection sera composé des représentants de l'Université de Lorraine, de l'INRA, de l'INRIA, du CNRS, de l'INSERM, du PEEL, de l'INPI, de chefs d'entreprise, de partenaires de la création d'entreprise et de l'Incubateur Lorrain.

### **Article 8 : la confidentialité**

Les membres du jury, les organisateurs du concours et les personnes ayant accès aux dossiers déposés s'engagent par écrit à garder secrètes toutes les informations relatives aux projets.

Aucune information communiquée par les candidats au jury ne pourra être divulguée ou publiée sans l'autorisation expresse des intéressés.

### **Article 9 : les frais de participation**

Le droit d'accès à cet Appel à idées est gratuit. Les frais afférents à la présentation de candidature (présentation devant le jury, frais de déplacements, frais de constitution des dossiers) sont à la charge de chacun des candidats. Aucun remboursement de frais ne sera effectué.

### **Article 10 : la nature des prix**

Le fait d'être retenu pour présenter son projet devant le comité et/ou le fait d'être lauréat à l'appel à idées n'entraînent pas ipso facto l'entrée en incubation qui reste soumise aux conditions de l'entrée en incubation par un vote du comité de sélection et de suivi.

3 prix seront attribués :

Un prix de huit cent euros pour un projet innovant valorisant des résultats de recherche issus d'un laboratoire lorrain.

Un prix de six cent cinquante euros pour un projet porté par un étudiant du Peel pour lesquels un lien avec un laboratoire de recherche lorrain, apporterait de la valeur ajoutée au projet.

Un prix coup de cœur du jury pour un montant de deux cent cinquante euros.

### **Article 11 : acceptation du règlement**

La participation à l'Appel à idées implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.